

le Monde Ordinaire
le travail
édition spécial cotisations
Montréal
CONSEIL CENTRAL DE
1001 RUE SAINT-DENIS
FAS NATIONAUX DE MONTRÉAL (CSN)
RESPONSABLE: FERNAND FOISY. TEL: 842-3181
mensuel d'information de la Fédération des affaires sociales/CSN.

le travail
Le magazine du monde ordinaire publié par la CSN

S'EN PRENDRE À LA CSN

Au début de l'été, le congrès de la FAS a voté une hausse de cotisations de \$0.82. Peu après, celui de la CSN a suivi avec une hausse de \$0.60.

C'est beaucoup ou c'est assez, ça dépend.

Depuis ces votes des 2 congrès, qui doivent s'appliquer automatiquement, la majorité des syndicats des affaires sociales ont tenu des assemblées où il a été question de ces hausses de cotisations. Un grand nombre les ont acceptées. Certains syndicats, cependant, ont refusé on ne peut plus clairement d'entendre parler de ces hausses. Selon eux, le syndicalisme coûte trop cher.

Ce n'est pas pour jouer au plus fin, mais quand le prix de la viande a augmenté, est-ce qu'on a arrêté de manger de la viande? Et quand l'essence a augmenté, est-ce qu'on a vendu nos autos? Quand le prix de la bière ou des cigarettes augmente, est-ce qu'on arrête de boire ou de fumer?

Pour tout dire que les prix ont augmenté partout sans avoir créé à date de commotions chez les syndiqués des hôpitaux. Et maintenant on demande l'indexation de nos salaires - dont la CSN peut s'occuper aujourd'hui parce que la CSN a l'argent pour le faire. Parce que l'argent a la même valeur pour tout le monde, que ce soit pour la CSN ou pour un syndiqué ordinaire.

Le monde fourré, les petits salariés, laisseraient donc les grosses compagnies augmenter leurs prix comme elles le veulent sans leur faire subir de représailles économiques, sans les boycotter, alors qu'ils s'en prendraient à la CSN, une des rares organisations qui les défend, lorsque cette organisation a besoin d'un peu plus de sous afin de lutter contre le pouvoir qui nous exploite, qui nous mange la laine sur le dos.

ÇA N'A AUCUN SENS

OÙ VA L'ARGENT QUE VOUS VERSEZ AUX ORGANISATIONS SYNDICALES?

1. A LA CSN: \$4.53 par mois et par membre

\$2.10
pour les dépenses de fonctionnement

La centrale assure les services que les travailleurs des différents syndicats ont mis en commun pour mieux pouvoir lutter.

Le budget de la CSN, pour les 2 prochaines années (1974-1976) est de \$9,263,600 dont \$8,424,000 proviendront des cotisations (\$2.10 par mois et par membre). La différence de revenus provenant de sources diverses (remises du FDP, droits d'entrées de nouveaux syndicats, intérêts, etc.).

Quelle utilisation fait-on de ce budget?

Les chiffres entre parenthèses constituent le budget pour 2 ans.

- Sur le \$2.10 de cotisations, **les salaires** en prennent 91 cents (\$3,937,800).
- **Les bénéfices sociaux** des salariés du mouvement 15 cents (\$662,100).
- **Les frais de déplacement et d'automobiles** des salariés: 24 cents (\$1,019,700).
- **Le service d'information et télécommunications:** 13 cents (\$563,100).
- **Le service de recherche et documentation:** 9/10 de 1 cent (\$37,000).
- **Le service d'éducation:** 1½ cent (\$65,000).
- **Le service d'action politique:** 1¼ cent (\$80,000).
- **Le service du contentieux:** 1 1/10 cent (\$46,200).
- **Les ententes de services** (syndicats, fédérations ou conseils centraux): 2 cents (\$92,000).
- **Les réunions:** 6 cents (\$270,000).

\$2.43
pour le fonds de défense professionnelle

Le fonds de défense professionnelle (FDP)

\$2.43 par mois et par membre.

Au cours du congrès de juin '74, le F.D.P. a subi une hausse de cotisation de \$1.03. A cause d'une grande quantité de conflits depuis quelques années, à cause des fortes amendes imposées aux grévistes, il a fallu, lors d'un congrès spécial, réajuster les secours de grève: \$20 (célibataire) et \$30 (marié) à partir de la 4^{ème} jusqu'à la 6^{ème} semaine inclusivement, puis \$30 et \$50 du début de la 7^{ème} semaine jusqu'à la fin du conflit.

Notons que dans le \$2.43 par membre par mois est compris le \$1.20 par membre par année pour la publicité de soutien des secteurs publics et para-publics.

Le FDP offre aussi d'autres services:

- il garantit la publicité lors des conflits,
- il verse des secours aux travailleurs congédiés ou suspendus pour activités syndicales,
- il paie les procédures judiciaires, amendes, etc.

2. A LA FEDERATION DES AFFAIRES SOCIALES: \$2.56 par mois et par membre

\$2.31

\$1.80 plus 26 cents (salaires des employés, augmentation du coût de la vie) plus 25 cents pour les négociations.

Le rôle de la fédération est de regrouper les travailleurs au niveau de leurs activités professionnelles, de négocier les conventions et d'en assurer l'application.

Depuis le 1^{er} juillet 1974, la cotisation totale versée à la fédération est de \$2.56 par mois et par membre. Ce montant se subdivise: \$2.06 vont à l'administration générale et 50 cents sont affectés à un fonds spécial de négociation. En juillet 1975, la partie de la cotisation allant à l'administration sera portée à \$2.29 et la cotisation totale sera alors de \$2.79.

Comment se partage le budget de la fédération

Le budget 74-76 de la fédération des affaires sociales se chiffre à \$3,171,980. Ce budget se subdivise comme suit, selon les décisions du dernier congrès (mai 74):

- **Les salaires et bénéfices marginaux** des salariés de la fédération (71 au total) prennent \$1.21 sur les cotisations (\$1,762,011.70).
- **Les frais de déplacement et d'automobiles:** 36 cents (\$541,265).
- **Les loyers et télécommunications:** 15 cents (\$219,640).
- **Le service d'éducation:** 9 cents (\$129,475).
- **La papeterie et fourniture de bureau:** 5 cents (\$70,000).
- **Les dépenses de congrès:** 2 cents (\$23,000).
- **Le service d'information:** 4 cents (\$65,862).
- **Le service d'action politique:** 5 cents (\$76,387).
- **Le service juridique:** 3 cents (\$49,025).
- **La sécurité d'emploi:** 2 cents (\$39,125).
- **Les différents comités** (surveillance, hôpitaux psychiatriques, organisation, bill 250, autres...): 1 cent (\$19,300).
- **Le bureau et conseil fédéral:** 5 cents (\$74,250).
- **Autres postes au budget** (frais juridiques, de postes, aide aux petits syndicats, délégations, locations de salles, assurances, frais d'administration, etc.): 11 cents (\$100,960).

3. AU CONSEIL CENTRAL

Le montant versé au conseil central varie d'un conseil central à l'autre. Comme exemple, nous prenons le conseil central de Montréal qui reçoit 30 cents par mois et par membre.

Le conseil central regroupe les travailleurs de la CSN région par région. Il s'occupe surtout de formation syndicale et politique, d'action politique, d'organisation, d'assurance-chômage, etc.

Les conseils centraux, si on les compare aux fédérations, ont de petits budgets. Il est de \$208,200 à Montréal (pour 1 an).

Dans les syndicats comme ailleurs

D'ANNÉE EN ANNÉE, ÇA AUGMENTE

Les budgets de la CSN, de la fédération ou des conseils centraux, c'est comme n'importe quel budget d'un particulier. D'année en année, et surtout par les temps qui courent, il faut toujours un peu plus d'argent pour arriver. Un travailleur, s'il a la chance d'être syndiqué, voit son salaire augmenter à chaque année: c'est une nécessité.

Pour la CSN ou la fédération, c'est la même chose, à ceci près que pour les organisations syndicales c'est sur les cotisations des membres qu'il faut se fier, sur les cotisations et leurs hausses périodiques. Sinon le pouvoir d'action d'une organisation comme la CSN ou la fédération se voit grandement diminué, voire éliminé.

Ce qu'il s'agit de savoir, c'est si ces hausses de cotisations sont exagérées et si les services qu'on reçoit en retour en valent la peine. Pour les services, regardez en page 2 et 3. Quant aux hausses de cotisations, prenons par exemple la hausse de 60 cents votée par le dernier congrès de la CSN pour les dépenses de fonctionnement. De 1964 à 1974, le salaire moyen au Québec a augmenté de 91% (de \$84.46 à \$161.68) alors que les cotisations syndicales, en tenant compte du 60 cents, ont augmenté de 82% (de \$1.15 à \$2.10).

Quant aux augmentations à la fédération, elles sont dues à l'augmentation du coût de la vie (papier, essence, loyer, salaires des permanents et employés de bureau, etc.).

Pour ce qui est du 25 cents d'augmentation pour les négociations, il a pour but de constituer un fonds spécial qui servira à entreprendre les négociations de 1975.

